

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/fillette-battue-a-mort-dans-l-eure-la-mer...>

De

4 min read

## Fillette battue à mort dans l'Eure : la mère et son compagnon écroués, la directrice de l'école suspendue

Ils dormiront ce mardi soir en prison, soupçonnés d'avoir battu une enfant de 3 ans à mort. La mère et le beau-père de Lisa, dont le corps a été découvert "couvert de bleus", dans la nuit de samedi à dimanche, à son domicile de Conches-en-Ouche (Eure), ont été mis en examen pour meurtre sur mineur et placés en détention provisoire, a indiqué ce mardi le procureur de la République d'Évreux, Rémi Coutin, lors d'une conférence de presse.



Ce sont les secours qui ont découvert l'enfant, après avoir été appelés pour un arrêt cardio-respiratoire, peu après minuit. Elle portait *"de multiples hématomes d'âges différents"* sur *"le visage, les quatre membres, le thorax, le dos, le pubis"*, a précisé le procureur. Elle a été transportée au CHU Charles-Nicolle de Rouen (Seine-Maritime) où elle est morte dans la nuit. Le rapport de l'autopsie de la petite fille, réalisée mardi matin, n'était pas encore disponible au moment de la conférence de presse.

Dans un premier temps, la mère et son compagnon ont affirmé aux enquêteurs que l'enfant s'était cognée toute seule lors de crises de colère, et avait fait plusieurs chutes. *"Un mécanisme assez abject, mais classique"*, selon le procureur. Ils ont ensuite admis l'un et l'autre avoir exercé des violences sur Lisa **depuis plusieurs mois**.

La mère, âgée de 27 ans, a admis des gifles sur l'enfant. Le beau-père, âgé de 29 ans, a **reconnu des violences régulières** sur Lisa, dont *"des bousculades, des étranglements"*

*jusqu'à convulsion et plusieurs pertes de connaissance de l'enfant" lors de ces épisodes de violences, qui duraient depuis fin 2022. Le beau-père a d'ailleurs admis avoir frappé l'enfant le soir de sa mort. Il a également admis des violences de moindre intensité sur le frère aîné de Lisa, âgé de 6 ans.*

Le soir du crime, la maison où vivait le couple se trouvait *"dans le plus grand désordre et le frère aîné, âgé de six ans, présent sur place, présentait également des traces de violences"*, d'après M. Coutin. Le garçonnet a été confié aux services de l'aide sociale à l'enfance.

Selon les analyses réalisées, ni la mère ni le beau-père, tous deux sans emplois, ne présentaient de trace de stupéfiants ou d'alcool. Le couple était cependant connu de la justice, la mère ayant été condamnée en 2020 pour une affaire de stupéfiants, et son compagnon uniquement connu pour des infractions routières. Ils ont tous les deux été mis en examen pour "meurtre sur mineur de moins de 15 ans" et pour "violences sur mineur par ascendant". La mère est également poursuivie pour privation de soins et non dénonciation. Le couple, placé en détention provisoire, **encourt la réclusion criminelle à perpétuité.**

## La directrice de l'école suspendue

*"Ni la gendarmerie, ni la justice, ni les services de l'aide sociale à l'enfance n'avaient été informés" des "violences difficilement soutenables" subies par la petite fille, a précisé M. Coutin.*

La directrice de l'école où était scolarisée la fillette, en moyenne section, a été suspendue *"à titre conservatoire"*, a annoncé de son côté le rectorat. *"Le rectorat de l'académie de Normandie a décidé de suspendre la directrice de l'école maternelle à titre conservatoire et de diligenter une enquête administrative afin de faire la lumière sur la chaîne de signalement des faits par les services de l'Éducation nationale"*, précise un communiqué.

Lundi, Rémi Coutin avait indiqué que la fillette *"était **absente de l'école toute la semaine précédant les faits**".* Le maire de Conches-en-Ouche, Jérôme Pasco, affirmait de son côté qu'*"à l'école, ils avaient déjà vu que la fillette avait des bleus"*. La commune a également ouvert une enquête administrative. *"On est dans un drame de l'isolement, du mal-*

*logement, de l'addiction. Ils vivaient dans le dénuement le plus total", a déclaré le maire de cette commune normande de 5.000 habitants.*

Sur le volet judiciaire, l'enquête a été confiée à la gendarmerie, pour éclaircir les responsabilités respectives de la mère et du beau-père, mais aussi des **tiers qui auraient pu avoir connaissance des violences** sans les dénoncer. Une amie du couple avait notamment *"vu l'enfant plusieurs jours avant les faits et a souhaité faire un signalement au 119"* mais *"cet appel n'aurait pas abouti"* faute d'opérateurs, a déclaré le procureur.

Une cellule d'écoute psychologique est mise à la disposition des élèves et des adultes *"afin d'accompagner au mieux l'ensemble de la communauté éducative dans cette épreuve"*, ajoute le rectorat. La rectrice Christine Gavini fait également part de *"sa très grande émotion et de son immense tristesse"*.

Generated with Reader Mode